

Def 2021.03.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{ER} MARS 2021

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 22.02.2021

Présents à la séance : 23

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Bernard FREDON - Catherine BUCHAUDON - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET - Luis MENARGUES - Valérie JULIEN - Rémi FALCAND - Nathalie MOYSET - Christian MATHIAS - Carole BILLARD - Gilles COUVIDAT - Martine MACIASZEK - Sylvain LAMOTTE - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU - Laurent ECHALIER - Géraldine PLANTARD - Johan DURQUE

Absents excusés : Patricia DA CUNHA (pouvoir à Gilles COUVIDAT) - Fabrice PORCHERON (pouvoir à Chantal CORDELIER) - Sandro Filipe MARTINS (pouvoir à Géraldine PLANTARD) - Inès DIAS (pouvoir à Laurent ECHALIER)

Secrétaire de séance : MEREAU Philippe

DELIBERATION N° 11

OBJET : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE – RENOUELEMENT DE LA SEMAINE DE 4 JOURS

Le rapporteur rappelle à l'Assemblée délibérante, la délibération du 26 février 2018 par laquelle la Municipalité se prononçait favorablement sur le retour à la semaine de 4 jours dans les établissements scolaires de la commune, à partir de la rentrée de septembre 2018.

Le Code de l'Education prévoit que « la décision d'organisation de la semaine scolaire ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans » et qu'à l'issue de cette période, cette décision doit être renouvelée tous les trois ans.

En référence à l'article D.521-12 du code de l'éducation, le renouvellement de la procédure relative à l'organisation du temps scolaire (OTS) pour toutes les écoles qu'elles soient passées sur un rythme hebdomadaire de 4 jours en 2017 ou en 2018, ainsi que pour celles qui sont restées à 4,5 jours, aura lieu entre le 14 décembre 2020 et le 07 mai 2021.

Il convient donc de délibérer sur le renouvellement de la semaine de 4 jours pour les établissements scolaires de la commune en concertation avec les directrices d'écoles.

Une fois l'avis du Conseil Municipal rendu, ce dernier sera transmis au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de Saône et Loire, en même temps que l'avis des directrices d'école afin d'être en conformité avec le cadre réglementaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE** favorablement au renouvellement de l'organisation du temps scolaire (OTS) mis en place en 2018 soit une semaine scolaire de 4 jours.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

- 5 MARS 2021

Pour **LE MAIRE**, par délégation
Renaud VIBERT, DGS



Fait à Le Breuil,
le 1^{ER} MARS 2021

Chantal CORDELIER
Maire

